



Département du MORBIHAN

2025/19/12/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU ~~7 NOVEMBRE~~ 2025
19 DÉCEMBRE

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, également convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUAPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, PICARDA Styren.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à POUAPON Marie-Laure, LE GRAND Mickaël à DUFLEIT Anthony, LE GRAND Hicham à LE NAOUR Roger, LE COROLLER Marie-Ange à LE ROUX Véronique, BAUDET Philippe à JANNY Patrick, TROALEN Anne à ULLIAC Morgane, PICARDA Styren à BOUËDEC Jean-Michel.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 25/11/2025
Convocation affichée le : 10/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 18
Procuration (s) : 9

Reçu en Préfecture de VANNES le 30/12/2025

Publié ou notifié le 30/12/2025

Certifié exécutoire le 30/12/2025

A GOURIN, le 30/12/2025.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



21- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE WIMOOV, ROI MORVAN COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNE DE GOURIN CONCERNANT LE DISPOSITIF DE LOCATION MOYENNE ET LONGUE DURÉE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 7 novembre 2025, par laquelle un accord de principe a été donné sur la mise en place d'un dispositif relatif à la mobilité inclusive dans l'attente de la finalisation des documents contractuels.

Les documents de convention et l'étude des devis étant désormais aboutis, monsieur le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer la convention à intervenir et à inscrire en section d'investissement les dépenses relatives à l'achat de vélos à assistance électrique pour un montant total de 18 180.07 € TTC



Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20251219-D2025191221-DE

Département du MORBIHAN

(accessoires inclus), étant précisé que les dépenses de fonctionnement liées au flocage des VAE et à la communication seront prise en charge par la commune de Gourin

Une copie des devis, de l'analyse des offres, de la convention et du plan de financement a été fournie à chaque membre de l'assemblée.

VU la délibération en date du 7 novembre 2025, par laquelle un accord de principe a été donné sur la mise en place d'un dispositif relatif à la mobilité inclusive dans l'attente de la finalisation des documents contractuels,

CONSIDÉRANT les documents contractuels qui fixent les modalités de la collaboration entre les parties,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention de partenariat entre Wimooov, Roi Morvan Communauté et la commune de Gourin, pour la mise en œuvre à Gourin du dispositif de location moyenne et longue durée de vélos à assistance électrique,

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire en section d'investissement les dépenses relatives à l'achat de vélos à assistance électrique pour un montant total de 18 180.07 € TTC (accessoires inclus), étant précisé que les dépenses de fonctionnement liées au flocage des VAE et à la communication seront prise en charge par la commune de Gourin

A Gourin, le 19 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.